

COMMENT EXPLIQUER LE PROJET DE LA RUE WAYEZ ?



Sommaire

1. LE PROJET GLOBAL	3
• Pourquoi faut-il faire des travaux rue Wayez ?	3
• Quels travaux faut-il faire ?	3
• Qui décide de l'aménagement de la rue Wayez ?	5
• Quelles sont les contraintes pour l'aménagement de la rue Wayez ?	5
• Combien de temps vont durer les travaux ?	7
• Qui va payer les travaux ?	7
• Pourquoi faut-il couper la circulation pendant les travaux de VIVAQUA ?	7
• Est-ce qu'on va changer le stationnement ?	7
• Est-ce qu'il y aura un parking souterrain place de la Vaillance ?	8
• Est-ce qu'on va créer des zones de livraison ?	8
• Est-ce qu'on va créer des pistes cyclables ?	8
• Qu'est-ce qui est prévu pour les piétons ? Et pour les personnes à mobilité réduite ?	8
• Est-ce qu'on va planter des arbres ?	9
• Est-ce qu'on va changer les liaisons de transport en commun ?	9
• Est-ce qu'on va déplacer les arrêts de tram/bus ?	9
• Est-ce qu'on va installer des bancs et des espaces de jeux ?	9
• Dans quelle mesure le projet respecte-t-il les Plans régionaux de mobilité (Good Move) ?	9
• Quels sont les liens avec les autres projets en cours dans le quartier ?	10
2. LA MOBILITÉ AUJOURD'HUI DANS LE QUARTIER	11
• Quels sont les problèmes de circulation actuels rue Wayez ?	11

• Comment les gens se déplacent-ils aujourd'hui rue Wayez ?	11
• Comment les gens font leurs courses rue Wayez ?	12
• Qui se gare dans la rue ?	12
• Pourquoi doit-on faire de la place pour les vélos s'ils sont si peu nombreux ?	13
• Pourquoi ne pas mettre que des bus ?	13
3. LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE	14
• Comment le projet s'inscrit-il dans la démarche Move Anderlecht du PCM ?	14
• Pourquoi est-ce que la rue Wayez est traitée à part du reste ?	14
• Quand et où les citoyens pourront-ils s'exprimer ?	14
• Sur quoi les citoyens vont-ils donner leur avis dans ce projet ?	14
• Qui va animer les échanges ?	15
• Qui sera présent ?	15
• Quand le Collège va-t-il approuver ?	15
4. LE CHANTIER	16
• Par quoi ça va commencer ?	16
• Quelles sont les conséquences probables et quelles mesures vont être prises pour réduire les nuisances en matière de :	16
• Est-ce qu'il est prévu de soutenir les riverains et les commerçants pendant la durée du chantier ? Comment ?	17
• Quels impacts pour la Foire annuelle et le Marché de Noël?	17

1. LE PROJET GLOBAL

• POURQUOI FAUT-IL FAIRE DES TRAVAUX RUE WAYEZ ?

Pour rénover les égouts et changer les rails du tram, et donc en profiter pour améliorer l'aménagement de la rue Wayez.

Les installations de la rue liées aux égouts sont anciennes et doivent être impérativement changées pour éviter un effondrement de la chaussée.

L'usure des rails du tram est si importante qu'ils doivent absolument être changés en 2021 au plus tard. Les rails actuels datent de 1993 et ils doivent normalement être changés tous les 30 ans.

Les arrêts de tram doivent également être changés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite (poussettes, fauteuil roulant, ...) et allongés pour permettre le passage des nouveaux trams ou l'arrêt en même temps d'un tram et d'un bus.

Comme ces travaux sont indispensables, c'est l'occasion de réfléchir aussi à l'aménagement pour faciliter la circulation et dynamiser la rue Wayez afin qu'elle soit plus agréable pour tous. Autrement dit, voir comment repenser l'espace pour un meilleur accès (voitures, transports publics, piétons, vélos) et un meilleur cadre de vie (mobilier, lumière, végétation arbustive ornementale ...).

• QUELS TRAVAUX FAUT-IL FAIRE ?

Pour les égouts - travaux réalisés par VIVAQUA

- o Changer la canalisation principale (collecteur) située au milieu de la rue, à partir de différents puits creusés sur la zone de stationnement.
- o Changer toutes les canalisations qui relient les bâtiments de la rue à cette canalisation principale.
- o Changer et brancher tous les avaloirs de la rue à la canalisation principale.

Pour les rails du tram - travaux réalisés par la STIB

- o Enlever les rails existants
- o Poser les nouvelles voies
- o Poser un tapis antivibratoire

Pour le réaménagement de la rue Wayez

Le projet n'est pas encore complètement décidé à ce stade. Mais le projet consiste à :

- o Revoir la circulation pour réduire le trafic automobile de passage dans la rue Wayez ;
- o Mettre en place une « zone piétonne, excepté vélos et transport public » devant le cours Saint-Guidon, entre Vaillance et Procession ;

Version - 01/05/2019

- o Refaire les revêtements de la chaussée et des trottoirs ;
- o Installer des plantations et du mobilier.

- **QUI DECIDE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE WAYEZ ?**

La rue Wayez est une **voirie communale** : c'est donc la commune qui approuve le réaménagement, mais en tenant compte des retours des ateliers participatifs et d'une série de contraintes techniques et réglementaires. Les travaux des égouts et des rails doivent impérativement être faits pour des raisons de sécurité. Profiter de ces travaux pour réaménager la rue Wayez est donc une opportunité pour ne pas devoir refaire des travaux plus tard, et de pouvoir bénéficier d'un budget régional.

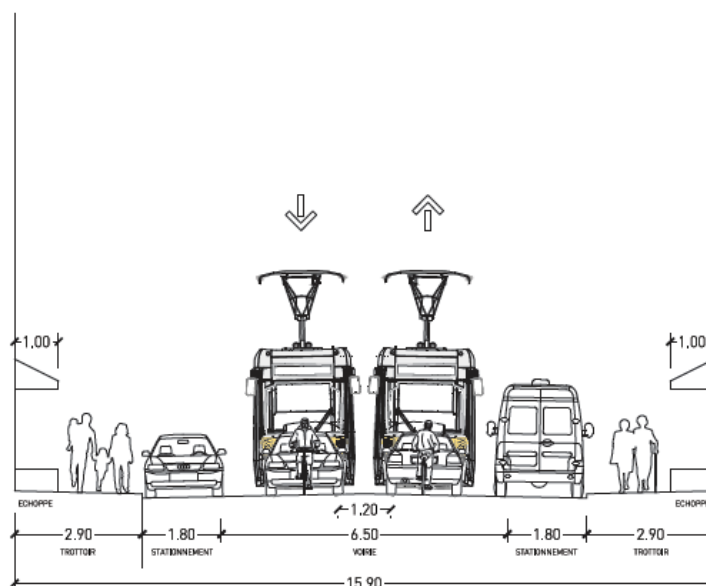
- **QUELLES SONT LES CONTRAINTES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE WAYEZ ?**

1. La largeur de la rue

En moyenne, la rue Wayez fait 15,90 m de large de façade à façade. Il faut prévoir 6,5 m pour le croisement des trams et des véhicules lourds, comme les camions. Et, sur la base du Règlement régional d'urbanisme, **on ne peut pas réduire la taille des trottoirs** qui mesurent actuellement 2,90 m chacun, soit un total de 5,80 m. On ne peut donc agir que sur la différence soit $15,90 - 6,5 - 5,80 = 3,60$ m.

Par ailleurs, le Règlement régional d'urbanisme impose des **dimensions minimales obligatoires** pour chaque élément de la rue et chaque mode de déplacement. Par exemple : 2 m pour le stationnement (contre 1,80 m aujourd'hui) 2m50 pour les espaces de livraisons, etc.

PROFIL EXISTANT



2. Les plans régionaux de mobilité

Comme toutes les voiries, la rue Wayez doit respecter les plans régionaux (IRIS 2 et bientôt Good Move) qui définissent des objectifs en matière de mobilité et déterminent différents types de rues. Dans ces plans, la rue Wayez est considérée comme une rue où il faut privilégier les transports publics, les piétons et le trafic automobile local. Les véhicules de transit qui ne font que passer par la rue Wayez doivent utiliser un autre itinéraire en empruntant des rues plus importantes.

3. La gestion de l'eau

Partout à Bruxelles, les sols sont de plus en plus imperméables à cause des constructions. En cas de pluie, l'eau n'est plus absorbée naturellement par la terre et se concentre dans les égouts. Pour éviter les inondations en cas de fortes pluies, la Région demande donc d'intégrer autant que possible dans l'espace public des espaces verts (arbres, haies, plantes basses, parterres fleuris, etc.). C'est aussi un bon moyen de rendre la rue plus belle et plus attractive.

4. Les contraintes techniques

Il y a des câbles et des conduits qui passent sous les trottoirs (gaz, électricité, téléphonie, TV, internet, etc.) à +/-70 cm de profondeur et une conduite d'eau sous l'espace de stationnement actuel. Comme les arbres ont besoin d'une profondeur de terre d'au moins 1,50 m, on ne peut pas en planter sur la rue Wayez. À la hauteur de Saint-Guidon, une étude sera cependant faite pour déterminer s'il y a moyen de planter des arbres.

5. Les contraintes budgétaires

Pour que le coût de la rénovation de la rue Wayez soit pris en charge sur le budget régional, il faut impérativement que le passage des trams et des bus soit amélioré. Si ce n'est pas le cas, le budget sera juste limité au remplacement des égouts et des rails du tram.

6. Les contraintes de procédure

Les rails de tram doivent absolument être remplacés en 2021 au plus tard. Ces travaux nécessitent un permis d'urbanisme dont la procédure administrative complète peut prendre 6 mois. Ensuite, il faut lancer un marché public de travaux pour désigner un entrepreneur et la procédure de lancement du marché public de travaux prendra aussi 6 mois. Il est donc impératif de déposer le dossier de demande de permis d'urbanisme en **octobre 2019** au plus tard.

- **COMBIEN DE TEMPS VONT DURER LES TRAVAUX ?**

Il faut 8 mois (200 jours) pour les travaux sur les égouts (VIVAQUA) et le même temps de travail pour les équipements STIB. Mais la STIB n'attend pas que VIVAQUA ait terminé pour commencer et une partie des travaux peut avoir lieu en même temps.

Pour la partie de réaménagement de la rue, tout dépendra du projet final, mais on doit compter en moyenne 200 jours hors intempéries.

En additionnant la somme des interventions des différentes parties prenantes au projet (VIVAQUA, STIB, travaux de réaménagement), nous arrivons à une durée de chantier de 2,5 ans.

Toutefois, il peut être possible de travailler l'un à la suite de l'autre c'est-à-dire que la STIB interviendrait dès que VIVAQUA aurait clôturé une phase de travaux et idem pour les travaux de réaménagement qui suivraient l'avancement des travaux STIB. Dans ce cadre-là, la durée des travaux pourrait être d'1 an et demi.

- **QUI VA PAYER LES TRAVAUX ?**

VIVAQUA paye pour les égouts. Si le projet permet une augmentation de l'efficacité des transports en commun (diminution du trafic de transit au profit d'une augmentation de la régularité du tram et bus) le projet pourra être financé par une enveloppe régionale (le programme AVANTI). Si le projet n'améliore pas la circulation des transports publics, la STIB paiera le remplacement des voies et la mise aux normes des arrêts, et la commune pour l'aménagement de l'espace public.

- **POURQUOI FAUT-IL COUPER LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX DE VIVAQUA ?**

Même si une partie des travaux se fait à partir des côtés, ce serait trop dangereux pour les hommes travaillant en-dessous de laisser la circulation automobile.

- **EST-CE QU'ON VA CHANGER LE STATIONNEMENT ?**

Rien n'est encore complètement défini. Mais plusieurs aménagements vont conduire à une réduction du nombre de places de stationnement :

- o Si on tient compte de la largeur nécessaire pour les trams et les bus, et la largeur des trottoirs, il ne reste que 3,60 m de libre en largeur. Or on doit obligatoirement prévoir 2 m de largeur de stationnement minimum. Cela n'est donc pas possible de maintenir le stationnement comme aujourd'hui.
- o De nouvelles zones de livraison doivent aussi être installées, ce qui va conduire à la suppression de 2 à 3 places par zone de livraison.
- o L'augmentation de la longueur des arrêts va aussi conduire à la suppression de quelques places.
- o Si l'espace devant Saint-Guidon devient piéton, cela conduira à la suppression de 20 places.

- o De plus et pour des raisons de sécurité routière, le code de la route exige un minimum de 5 m libre avant une traversée piétonne.
- o Les plans régionaux imposent de réduire le stationnement de 16% sur tout le territoire pour limiter l'intérêt d'utiliser sa voiture en ville.

- **EST-CE QU'IL Y AURA UN PARKING SOUTERRAIN PLACE DE LA VAILLANCE ?**

Le projet d'implantation d'un parking souterrain sous la place de la Vaillance émane d'un développeur privé, qui gère donc lui-même le timing du dépôt de permis et de sa réalisation.

À ce jour, aucune demande de permis d'urbanisme n'a été déposée.

- **EST-CE QU'ON VA CREER DES ZONES DE LIVRAISON ?**

Rien n'est encore complètement défini. Sur la base des projets actuels, on ajouterait 5 zones de livraison aux 5 zones existantes entre Procession et Vandervelde, pour éviter le déchargement en double file notamment.

- **EST-CE QU'ON VA CREER DES PISTES CYCLABLES ?**

Rien n'est encore complètement défini. Mais compte tenu de la largeur nécessaire pour les trams et les bus et la largeur des trottoirs, il ne reste que 3,60 m disponible en largeur. Il est donc impossible de créer des voies cyclables dans la rue Wayez en maintenant du stationnement. Le confort et la sécurité des cyclistes doivent cependant être pleinement intégrés à la réflexion. C'est le choix de schéma de circulation et la réduction du trafic automobile qui va permettre d'améliorer la circulation des cyclistes.

- **QU'EST-CE QUI EST PREVU POUR LES PIETONS ? ET POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE ?**

La rue Wayez est une rue commerciale, avec des arrêts de transports publics et de nombreuses connexions entre des lignes de trams/bus et métro et avec plusieurs écoles. Il y a donc beaucoup de piétons à toutes les heures, mais spécialement aux heures de pointes. Par ailleurs, afin de s'inscrire et respecter le Plan Régional de Mobilité Good Move, les aménagements de la rue Wayez doivent être réalisés en vue d'augmenter le confort des piétons.

Rien n'est encore complètement défini. Mais le projet actuel prévoit :

- o un espace calme entre Vaillance et Procession (St-Guidon) : un test positif a d'ailleurs eu lieu en 2017 ;
- o le maintien des trottoirs actuels de 2 x 2,9 m de large ;
- o l'adaptation de la hauteur des arrêts : le quai sera à hauteur et contre le tram et/ou le bus ;
- o l'amélioration de l'accessibilité des arrêts par des pentes de trottoir douces ;

- o la sécurisation des traversées piétonnes et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (pas de bordure pour les personnes en chaise roulante ou avec des poussettes, des dalles de vigilance pour les malvoyants, etc.) ;
- o la réduction du trafic automobile avec des impacts positifs en matière de sécurité, de bruit, de qualité de l'air, etc.

• **EST-CE QU'ON VA PLANTER DES ARBRES ?**

Il y a des câbles et des conduits qui passent sous les trottoirs (gaz, électricité, téléphonie, TV, internet, etc.) à +/-70 cm de profondeur et une conduite d'eau sous l'espace de stationnement actuel. Comme les arbres ont besoin d'une profondeur de terre d'au moins 1,50 m, on ne peut pas en planter dans la rue Wayez. À la hauteur de Saint-Guidon, une étude sera cependant faite pour déterminer s'il y a moyen de planter des arbres.

• **EST-CE QU'ON VA CHANGER LES LIAISONS DE TRANSPORT EN COMMUN ?**

On va les améliorer : la ligne du bus 49 verra son itinéraire légèrement modifié. Il empruntera la rue Wayez depuis la rue de Douvres pour marquer son arrêt à Résistance avec le tram.

• **EST-CE QU'ON VA DEPLACER LES ARRETS DE TRAM/BUS ?**

A priori, les arrêts resteront globalement au même endroit. Cependant le projet donne l'opportunité de les repenser et d'améliorer les correspondances, notamment à hauteur du cours St Guidon.

• **EST-CE QU'ON VA INSTALLER DES BANCS ET DES ESPACES DE JEUX ?**

Rien n'est défini à ce stade, mais le projet actuel prévoit d'installer du mobilier pour s'asseoir (bancs, sièges individuels, tabourets) tout le long de la rue Wayez et à Saint-Guidon.

Devant Saint-Guidon, où il y a plus d'espace, d'autres éléments pourraient être installés comme des jeux pour les enfants.

• **DANS QUELLE MESURE LE PROJET RESPECTE-T-IL LES PLANS REGIONAUX DE MOBILITE (GOOD MOVE) ?**

En Région bruxelloise, toutes les rues doivent se conformer aux plans régionaux (IRIS 2 et bientôt Good Move) qui définissent les objectifs régionaux de mobilité, le classement des rues selon leur taille et la réglementation selon le statut des espaces publics (par ex : zone résidentielle, zone commerciale, ...). Dans la rue Wayez, les plans régionaux imposent de donner la priorité aux transports publics et aux piétons et donc :

- o d'augmenter l'efficacité des déplacements autres que la voiture ;
- o de réduire la congestion et le trafic automobile de 20%, en particulier le trafic de transit ;

- o de réduire le stationnement en voirie de 16% ;
- o d'améliorer le confort des piétons.

La rue Wayez est une voirie à privilégier pour les transports publics et les piétons. Le trafic automobile qui ne fait que passer par le quartier doit passer par des voiries plus importantes.

- **QUELS SONT LES LIENS AVEC LES AUTRES PROJETS EN COURS DANS LE QUARTIER ?**

Le projet Wayez se développe en parallèle du Plan Communal de Mobilité. Il est aussi pensé en interaction avec le projet de réaménagement du square Vandervelde et celui de la chaussée de Mons (projets régionaux).

2. LA MOBILITÉ AUJOURD'HUI DANS LE QUARTIER

• QUELS SONT LES PROBLEMES DE CIRCULATION ACTUELS RUE WAYEZ ?

Pour les piétons

- Il y a beaucoup de piétons qui passent par la station de métro. Mais la correspondance avec le tram ou le bus est compliquée à pied.
- Il y a peu de place pour les piétons au carrefour Place de la Vaillance - Wayez - Veeweyde par rapport à l'espace dédié aux voitures.
- La traversée de l'avenue Paul Janson est morcelée au niveau du carrefour avec la rue de la Procession.

Pour les trams / bus

- Ils sont fréquemment bloqués dans le trafic automobile place de la Vaillance.
- Ils se retrouvent bloqués par des véhicules qui remontent les files à cause des feux à Procession et à Veeweyde.
- Ils circulent très lentement dans la rue Wayez à cause du trafic automobile.

Pour les voitures

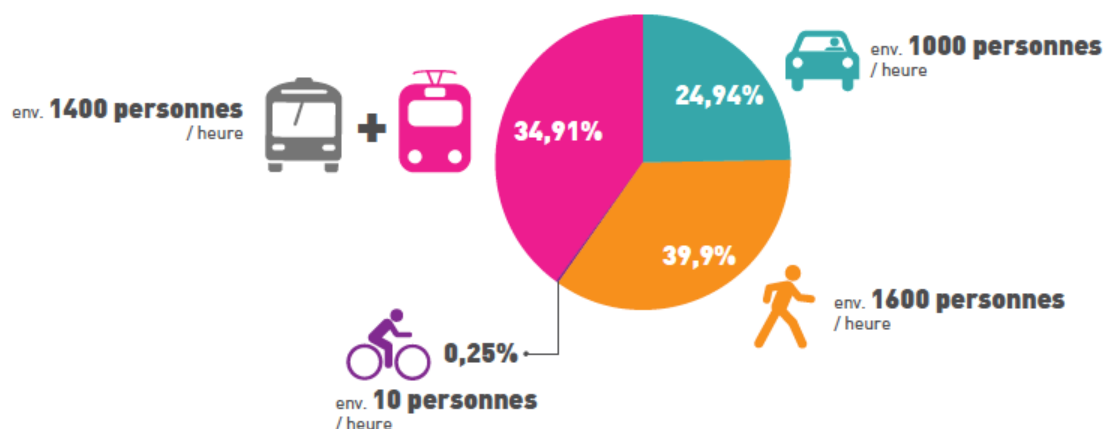
- Il y a beaucoup de trafic aux heures de pointe (bruit, pollution, danger).
- Beaucoup de voitures ne font que passer rue Wayez sans s'y arrêter.
- Des voitures s'arrêtent souvent en double file, ce qui bloque la circulation.
- Des voitures remontent les files pour éviter les feux et tourner aux carrefours, ce qui pose des problèmes de sécurité et de circulation.

Pour les cyclistes

- Le passage est difficile et dangereux parce qu'il y a beaucoup de trafic. Aujourd'hui le réseau confort Vélo privilégie d'ailleurs le passage par la rue du Village.
- Il n'y a pas d'équipements cyclables.

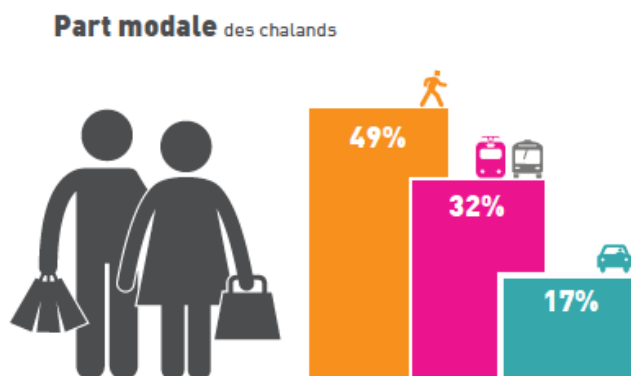
• COMMENT LES GENS SE DEPLACENT-ILS AUJOURD'HUI RUE WAYEZ ?

75% des gens se rendent à la rue Wavez en **transports publics et/ou à pied**.



• **COMMENT LES GENS FONT LEURS COURSES RUE WAYEZ ?**

- 75% des chalands habitent le quartier.
- 55% viennent tous les jours.
- 50% viennent à pied et/ou en transports publics (commerces de proximité et de tous les jours)



• **QUI SE GARE DANS LA RUE ?**

C'est assez difficile à déterminer. Mais on constate que la rotation des voitures en journée est bonne : 85% à maximum 90% de la zone rouge (stationnement > 2h) est occupée en journée, soit environ 165 places occupées en moyenne sur les 185 offertes. Le soir et la nuit c'est près de 60% des places qui sont libres (peu de riverains).

- **POURQUOI DOIT-ON FAIRE DE LA PLACE POUR LES VELOS S'ILS SONT SI PEU NOMBREUX ?**

En Région bruxelloise, il y a une augmentation générale de 30% des cyclistes. S'il y a encore peu de vélos, c'est justement parce qu'il n'y a pas d'installations et que c'est difficile de circuler à vélo dans le quartier. C'est en proposant des installations confortables et sécurisées que les cyclistes augmenteront dans le quartier, autrement dit des pistes cyclables si possible, mais aussi un stationnement sécurisé (box, parking publics, etc.).

- **POURQUOI NE PAS METTRE QUE DES BUS ?**

Compte tenu de la capacité unitaire des autobus par rapport à celle des trams, il faudrait de 1,5 à 2 fois plus de bus, ce qui nuirait à la qualité de présence dans la rue et à la bonne gestion des finances publiques.

3. LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

- **COMMENT LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS LA DEMARCHE MOVE ANDERLECHT DU PCM ?**

La démarche se fait en parallèle. Ce sont deux projets distincts qui ont les mêmes objectifs.

- **POURQUOI EST-CE QUE LA RUE WAYEZ EST TRAITEE A PART DU RESTE ?**

La réflexion globale sur la mobilité à Anderlecht intègre bien la rue Wayez. Mais il faut commencer par la rue Wayez et répondre à l'urgence pour ne pas mettre les citoyens en danger.

- **QUAND ET OU LES CITOYENS POURRONT-ILS S'EXPRIMER ?**

- Le **jeudi 9 mai en soirée**, une 1^e séance d'information pour récolter des avis des citoyens (riverains, Anderlechtois, commerçants) au restaurant social - Chaussée de Mons, 593.
- Le **mercredi 22 mai en journée**, Cours Saint-Guidon, aura lieu une 2^e séance d'information pour récolter les avis des citoyens.
- Et le **jeudi 13 juin en soirée** aura lieu une 3^e séance d'information au restaurant social - Chaussée de Mons, 593, toujours pour récolter les avis.

- Le 27 août, l'avant-projet d'aménagement**, tenant compte du résultat des réunions citoyennes, sera présenté au Collège.
- Le 5 septembre**, en soirée, l'avant-projet sera présenté aux citoyens pour à nouveau récolter des avis et des suggestions d'amélioration.

- La semaine du 16 septembre, le projet définitif sera présenté au Collège.**
- Le 19 septembre** en soirée le projet définitif sera présenté aux citoyens, à la Maison de la Participation, rue Wayez.

- Le permis d'urbanisme doit être introduit 29 octobre au plus tard.

- **SUR QUOI LES CITOYENS VONT-ILS DONNER LEUR AVIS DANS CE PROJET ?**

Lors des différents moments de consultation, les citoyens pourront faire part de leur expertise du terrain. Ce sont eux qui vivent la rue Wayez, qui s'y promènent, y font leurs achats où y passent à un moment de leur journée : nous souhaitons qu'ils nous fassent part de leurs ressentis, de leurs besoins et de leur vision de la mobilité.

Ces moments de rencontre seront aussi des lieux où une information claire et transparente à propos des enjeux du projet et des contraintes techniques sera donnée. Nous souhaitons que chacun puisse s'approprier chaque option possible pour le profil de la future rue Wayez. Certains enjeux doivent être conservés, comme une place suffisante pour chaque mode de transport qui a accès à la rue Wayez (piétons, cyclistes, transports en commun, voitures ...).

Si on ne peut pas élargir la rue Wayez, on peut profiter de son réaménagement pour que ces différents modes de déplacement cohabitent de manière confortable et sécurisée. Nous visons le vivre ensemble et la réponse aux besoins de chacun dans la mesure des moyens financiers et techniques. Des choix seront à faire, en connaissance des besoins des citoyens et des enjeux techniques.

- **QUI VA ANIMER LES ECHANGES ?**

Le bureau d'études Espaces Mobilités, avec les experts en participation citoyenne de la société 21 Solutions.

- **QUI SERA PRESENT ?**

Le bureau d'études Espaces Mobilités, avec les experts en participation citoyenne de la société 21 Solutions, ainsi que des représentants de la STIB et de la commune.

- **QUAND LE COLLEGE VA-T-IL APPROUVER ?**

Fin septembre 2019, après que le projet actuel ait été amendé sur la base des réunions avec les citoyens, afin de lancer la phase de demande de permis d'urbanisme.

4. LE CHANTIER

• PAR QUOI ÇA VA COMMENCER ?

Le chantier va commencer par les travaux des impétrants (c'est-à-dire les conduites, canalisations et câbles enterrés). Pour les égouts de VIVAQUA, ces travaux se font section par section, afin de laisser libres les autres tronçons de la rue.

La STIB enchaînera avec la pose des voies et l'espace public par section dès que possible. Les différentes phases du chantier seront mentionnées dans le dossier de demande de permis d'urbanisme.

• QUELLES SONT LES CONSEQUENCES PROBABLES ET QUELLES MESURES VONT ETRE PRISES POUR REDUIRE LES NUISANCES EN MATIERE DE :

Déviation de trafic

- Selon les phases, le trafic et le stationnement seront limités voire interdits dans la partie en travaux.
- Des panneaux de signalisation seront installés sur et avant le chantier pour prévenir les automobilistes.
- Une permanence sera organisée sur place pour obtenir des informations.
- Des avis seront distribués dans les boîtes aux lettres et commerces à chaque nouvelle phase du chantier.
- La commune et la STIB prévoient des réunions d'information à chaque nouvelle phase.
- Un représentant des commerçants pourrait participer aux réunions de chantier pour assurer le suivi auprès des commerces.

Ramassage des poubelles

Selon la zone de la rue concernée par l'avancement du chantier, des emplacements spéciaux au début et à la fin de la partie en travaux seront mises en place pour rassembler les déchets pour leur ramassage. Les riverains et les commerçants seront informés des changements par des avis dans les boîtes aux lettres et des réunions.

Déménagement

En cas de déménagement, il faut communiquer le plus rapidement possible les dates au responsable de chantier qui organisera au mieux l'accès au moment du déménagement.

Travaux privés :

En cas de travaux à faire dans une habitation ou un magasin, il faut communiquer le plus rapidement possible les dates au responsable de chantier qui organisera au mieux la coordination avec le chantier de la rue Wayez.

Livraisons

Selon la zone de la rue concernée par l'avancement du chantier, des emplacements spéciaux au début et à la fin de la partie en travaux seront mises en place pour l'arrêt et le déchargement. Les

commerçants seront informés des changements par des avis dans les boîtes aux lettres et des réunions.

- **EST-CE QU'IL EST PREVU DE SOUTENIR LES RIVERAINS ET LES COMMERÇANTS PENDANT LA DUREE DU CHANTIER ? COMMENT ?**

Ce chantier fera l'objet du nouveau programme d'accompagnement désormais mis en place par la STIB. En plus de la diffusion de toutes-boîtes en fonction de l'évolution du chantier et la désignation d'un interlocuteur de contact, ce programme prévoit notamment un habillage des barrières de chantier et un soutien ciblé des commerçants, tant au cours des chantiers qu'à la fin.

Des mesures vont également être prises par la commune : elles seront précisées sur la base du projet final.

- **QUELS IMPACTS POUR LA FOIRE ANNUELLE ET LE MARCHE DE NOËL?**

Ces événements auront bien lieu mais seront probablement déplacés.